

Votre projet en ETP, un accompagnement en quelques étapes...

Votre équipe

L'UTEPP

Décision d'élaborer un programme

- Réfléchit en équipe sur la nécessité d'élaborer un programme ETP (analyse des besoins, échéances envisagées...).
- Le médecin et le cadre de santé sont associés au projet.

- ↔ Prend en compte de votre demande et vous propose un RDV
- ↔ Partage et échange avec l'équipe autour des intentions de votre projet

Identification du contexte du projet

- Précise la pathologie ciblée, la genèse de cette prise en charge, les éléments épidémiologiques et bibliographiques. Identifie les spécificités, ressources et contraintes inhérentes au fonctionnement du service.
- Repère les compétences et identifie les besoins en formation de l'équipe

- ↔ Met à disposition des références (textes réglementaires, recommandations, bibliographies, outils institutionnels) « kit de démarrage »
- ↔ Fait émerger en équipe les représentations individuelles et collectives en ETP « L'arbre de votre projet ETP »

Exploration du projet

- Prend connaissance des documents reçus, partage en équipe
- Désigne un coordonnateur et éventuellement un co-coordonnateur du projet

- ↔ Répond aux divers questionnements
- ↔ Renseigne les professionnels sur les formations spécifiques

Réflexion et pré-validation des objectifs généraux

- Se réunit pour s'accorder de façon interdisciplinaire sur les grandes étapes du projet : thématique, public, bénéfices attendus, faisabilité...

- ↔ Communique la « Fiche signalétique du projet »
- ↔ Répond aux divers questionnements

Rédaction du programme pédagogique

- Rédige les objectifs globaux et opérationnels
- Construit le diagnostic éducatif
- Conçoit des activités éducatives et des outils pédagogiques
- Identifie ou repère des indicateurs d'évaluation

- Sur le plan pédagogique, organisationnel et méthodologique
- ↔ Met à disposition ou propose des outils
- ↔ Met en contact avec les personnes relais : experts et structures ressources
- ↔ Aide à la rédaction du dossier ARS

Déclaration ARS

- Relit et communique à l'UTEPP le dossier finalisé accompagnés des annexes

- ↔ Relit le dossier
- ↔ Apporte les modifications éventuelles
- ↔ Dépose le dossier sur « Démarches Simplifiées » à l'attention de l'ARS

Mise en œuvre

- Contacte l'UTEPP pour un accompagnement sur site

- ↔ Répond aux divers questionnements
- ↔ Accompagne les professionnels dans l'animation des activités et l'utilisation des outils